

CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL

**RAPPORT
ANNUEL**

2016

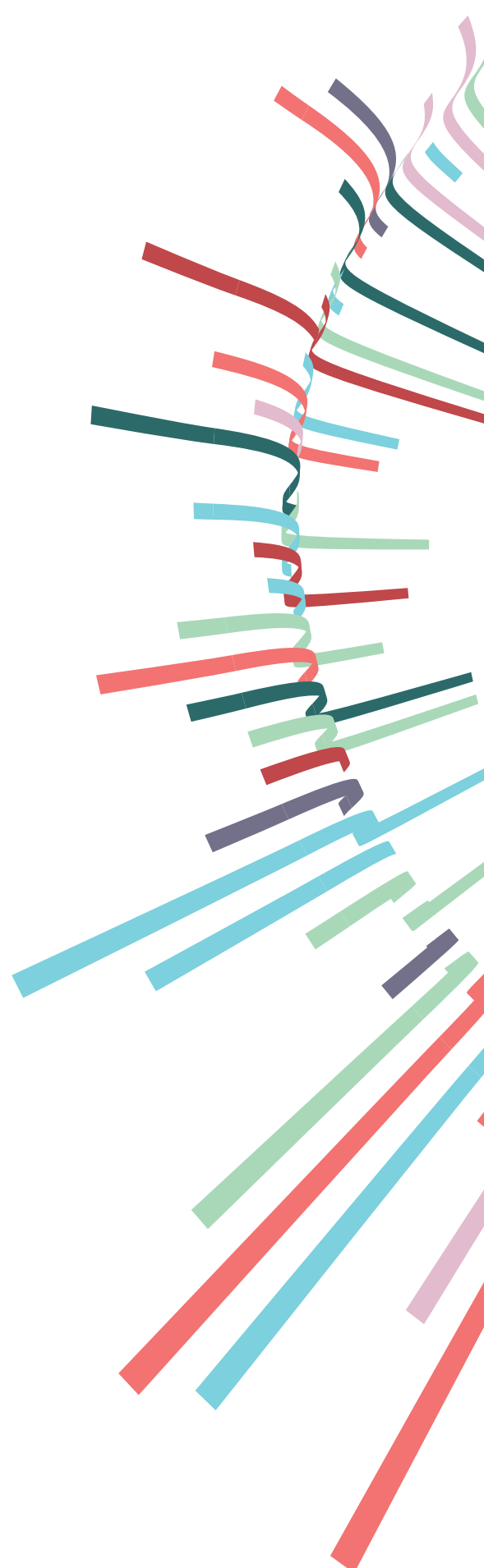


Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Société anonyme coopérative à capital variable
R.C.S Paris B632 049 052

Siège Social : 88-90, rue Cardinet 75847 PARIS Cedex 17
Téléphone : 01.44.01.10.10 - Télécopieur : 01.44.01.12.30

Edité par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Secrétariat Général

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2017





**CAISSE CENTRALE
DU CRÉDIT MUTUEL**

**RAPPORT ANNUEL
2016**

Crédit  Mutuel

SOMMAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9
Contexte économique et financier	9
La Caisse Centrale du Crédit Mutuel en 2016	12
Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2016	21
Délégations données par l'Assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital	27
COMPTES SOCIAUX	29
Bilan Actif au 31 Décembre 2016	29
Bilan Passif au 31 Décembre 2016	30
Compte de résultat de l'exercice 2016	31
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2016	32
Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation (Note 1)	32
Informations sur les postes de bilan, du hors-bilan et du compte de résultat (Note 2 à 35)	39
Résultats financiers, comptes sociaux des cinq derniers exercices	56
Filiales et participations au 31 décembre 2016	57
RAPPORTS DES COMMISSAIRES	58
Rapport sur les comptes annuels	58
Rapport sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un PEE	60
Rapport spécial sur les conventions réglementées	61
RÉSOLUTIONS	62
.....	

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DÉCEMBRE 2016

PRÉSIDENT

Nicolas Théry, Président de la Fédération Centre Est Europe

ADMINISTRATEURS

Catherine Barbaroux, Administratrice indépendante

Jean-Louis Boisson, Vice-Président de la Fédération Centre Est Europe

Gérard Bontoux, Président de la Fédération Midi-Atlantique

Eric Charpentier, Directeur général de la Fédération Nord Europe

Gérard Cormorèche, Président de la Fédération du Sud-Est

Bernard Flouriot, Président de la Fédération d'Anjou

André Halipré, Président de la Fédération Nord Europe

Jean-François Jouffray, Vice-Président de la Fédération Ile-de-France

Anne Le Goff, Directeur au Crédit Mutuel Arkéa

Anne Leitzgen, Administratrice indépendante

Daniel Leroyer, Président de la Fédération Maine-Anjou, Basse-Normandie

Gérard Lindacher, Administrateur de la Fédération Centre Est Europe

André Lorieu, Président de la Fédération Océan

Lucien Miara, Président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

Alain Têtedoie, Président de la Fédération Loire-Atlantique et Centre-Ouest

CENSEURS

Jean-Louis Bazille, Président de la Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

Hervé Brochard, Président de la Fédération de Normandie

Luc Cortot, Directeur général de la Fédération Océan

Roger Danguel, Administrateur de la Fédération Centre Est Europe

Jean-Loïc Gaudin, Directeur général de la Fédération Maine-Anjou, Basse-Normandie

Jean-Louis Girodot, Président de la Fédération Ile-de-France

Damien Lievens, Président du Crédit Mutuel Centre

Maurice Loizeau, Vice-Président de la Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest

Michel Lucas, ancien Président de la Fédération Centre Est Europe

Daniel Rocipon, Président de la Fédération Savoie-Mont Blanc

Denis Schitz, Vice-Président de la Fédération Centre Est Europe

Michel Vieux, Président de la Fédération Dauphiné-Vivarais

Alex Weimert, Président de la Fédération Antilles-Guyane

Participent également au Conseil

Pascal Durand, Directeur général

Gilles Le Noc, Directeur général adjoint

Guillaume Sauvaire, Secrétaire du Conseil

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

2016 : SUFFISAMMENT DE CROISSANCE POUR DIGÉRER LES PERTURBATIONS POLITIQUES

La croissance mondiale est restée modérée en 2016, impactée par les difficultés persistantes des pays émergents, alors que les pays développés ont continué de profiter d'un pétrole bon marché et de taux très bas. L'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis et la remontée du baril de pétrole tout au long de l'année changent la donne et ouvrent la voie à une divergence encore plus forte en 2017. Elle s'observe déjà au niveau des politiques monétaires, entre le durcissement de la Fed d'un côté, et la position résolument accommodante des autres grandes banques centrales de l'autre.

RETOUR DES CRAINTES EN DÉBUT D'ANNÉE

Début janvier, déjà, la baisse accélérée du yuan et des réserves de changes chinoises, combinée à la faiblesse du secteur industriel américain, ont fait apparaître les craintes sur la croissance mondiale. Ceci s'est traduit

par une chute des marchés financiers et un décrochage des cours du pétrole, lesquels ont atteint un point bas à 27 \$ (WTI) à la mi-février. Dès lors, le spectre de la déflation s'est installé, entretenue par la guerre monétaire menée par les banques centrales, entre prudence de la Fed, volontarisme de la BCE et créativité de la Banque du Japon. Ainsi, en mars, la BCE a annoncé de nouvelles mesures (abaissement additionnel des taux directeurs, hausse des montants mensuels d'achats d'actifs à 80 MM€, intégration des obligations d'entreprises non financières et nouveau programme de prêt à long terme pour les banques).

Au deuxième trimestre, la croissance mondiale s'est révélée plus résiliente qu'escompté avec notamment le rebond de l'activité en Chine. Les autorités chinoises ont prouvé qu'elles restaient en mesure de maîtriser la croissance en réutilisant les traditionnelles mesures de soutien à l'économie, en particulier le recours au crédit bancaire et aux mesures favorables à l'immobilier. L'activité en zone euro a cessé de ralentir grâce à l'accélération de l'investissement qui a compensé le fléchissement de la consommation et du commerce extérieur. Néanmoins, les incertitudes en anticipation du vote sur le Brexit sont venues ternir le tableau, en entretenant la prudence y compris aux États-Unis et en Asie. En conséquence, la Fed a pu justifier de maintenir sa politique

monétaire accommodante, alors que le Japon était en difficulté à cause de l'appréciation de sa devise, le yen étant vu comme une valeur refuge par les investisseurs.

LE BREXIT CRISTALLISE LES ATTENTIONS

A partir du 23 juin, les regards se sont tournés vers l'Europe, où le vote en faveur du Brexit l'a emporté, posant un défi aussi bien au Royaume-Uni qu'au projet européen. Si la croissance économique dans ces deux zones n'en souffre pas – pour l'instant – l'incertitude politique est réelle et pénalise l'investissement, présageant des difficultés en 2017. A ces tensions sur le plan politique se sont ajoutées les difficultés du système bancaire italien, mettant au défi les règles instituées par l'Union européenne empêchant le sauvetage direct des banques par l'Etat. Dans le même temps, l'économie américaine prouvait son dynamisme et la Fed commençait à se préparer à normaliser sa politique monétaire. La tendance était également bien orientée dans les pays émergents, notamment pour le Brésil et la Russie qui allaient enfin pouvoir commencer à remonter la pente grâce au rebond du prix du pétrole, alors que les pays de l'OPEP parvenaient à un accord à Alger fin septembre, en vue de limiter leur production.

FIN 2016, L'ÉLECTION AMÉRICAINE FAVORISE UN RETOUR MARQUÉ DE L'OPTIMISME SUR LES MARCHÉS

Le dernier trimestre a, quant à lui, été dominé par l'élection surprise de D. Trump à la présidence des Etats-Unis le 8 novembre. L'ensemble des classes d'actifs a été impacté par cet événement qui a notamment réveillé les anticipations d'inflation et porté les taux obligataires américains (ainsi que ceux du reste du monde par effet d'entraînement) et le dollar. Les marchés actions n'ont pas été en reste et ont même atteint des records

historiques, soutenus par l'optimisme des investisseurs ayant majoritairement intégré le scénario d'un « soft Trump » (baisses d'impôts et relance budgétaire sans protectionnisme). L'Europe a également pu bénéficier de ce retour de l'appétit pour le risque, même si la croissance n'est pas parvenue à décoller, la consommation et l'investissement restant freinés par les fortes incertitudes.

Le deuxième événement de la fin d'année a été l'accord de l'OPEP sur une réduction de la production de pétrole à partir de début 2017. Il a provoqué une nouvelle envolée du cours du baril, soutenant ainsi les grands pays émergents producteurs (Russie et Brésil notamment). A l'inverse, l'Europe et la Chine risquent d'être pénalisées par ce défi supplémentaire qu'est la remontée du cours du baril, qui nuira au pouvoir d'achat des ménages.

EN FRANCE, L'ACTIVITÉ A RÉAGI AU CONTEXTE GLOBAL EN 2016, MAIS AVEC UN LÉGER RETARD

L'économie française a bénéficié en début d'année de l'environnement mondial favorable (faiblesse des prix des matières premières et taux bas) en marquant une forte accélération grâce au dynamisme de la consommation des ménages et à la poursuite du rebond de l'investissement. Les incertitudes autour de la croissance mondiale ainsi que le rebond de l'euro ont par la suite mis à mal cette embellie de la dynamique interne qui a connu un coup d'arrêt lors des 2ème et 3ème trimestres, malgré les mesures de soutien du gouvernement. La loi « El Khomri » et la prolongation de la prime à l'embauche ainsi que du suramortissement ont constitué des facteurs de soutien pour les entreprises françaises. Par ailleurs, le secteur de l'immobilier a connu une embellie grâce à la poursuite de la baisse des taux, entraînant un rebond des transactions immobilières de logements anciens. Le secteur de la construction a quant à lui bénéficié des

incitations fiscales des autorités, provoquant une reprise des mises en chantier et des permis de construire. Ceci a permis la dissipation progressive de la contribution négative du secteur de la construction à l'investissement et à la croissance. En fin d'année, les signaux conjoncturels sont plus favorablement orientés, bien que l'environnement ait été moins porteur en raison de la remontée des cours du pétrole et des taux souverains. Cette amélioration s'illustre par l'évolution favorable du climat des affaires, le rebond de la production industrielle et la baisse du nombre de chômeurs de catégorie A. Toutefois, le profil de croissance ne devrait connaître qu'une amélioration modeste alors qu'un attentisme prévaudra en amont des élections françaises et que la hausse des prix de l'énergie pèsera sur le pouvoir d'achat des ménages.

L'année s'est donc terminée sur de nombreuses promesses mais les incertitudes sont particulièrement fortes pour 2017, aussi bien aux Etats-Unis avec D. Trump qu'en Europe avec un calendrier électoral chargé et les avancées des négociations pour le Brexit, ou également en Chine avec les sorties de capitaux et le risque de ralentissement brutal (« hard landing ») toujours présent. Dans l'ensemble, un scénario d'accélération modeste de la croissance reste cependant le plus probable.

LA CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL EN 2016

ACTIVITÉS DE MARCHÉ

ENVIRONNEMENT DE TAUX

2016 : prudence de la Fed, fuite en avant de la BCE (bis).

Aux Etats-Unis, la dernière année de la présidence Obama s'est avérée décevante, avec une croissance du PIB à peine supérieure à 1,5%. Les conditions climatiques en début d'année, puis les grèves et les ajustements de stocks ont pesé sur l'activité, mais l'élection inattendue de Donald Trump a suscité une véritable euphorie dans l'espoir des baisses d'impôts et des mesures de relance promises pendant la campagne. Le marché du travail est resté dynamique, même si le volume des créations d'emplois a eu tendance à se réduire au second semestre au fil du repli du taux de chômage, tombé sous les 5%. L'inflation, toujours modérée jusqu'à l'été, a ensuite amorcé un redressement sous l'effet du rebond du pétrole après l'accord à l'OPEP mais aussi de l'apparition de tensions salariales. Très prudente voire pusillanime, la Fed a observé une longue pause dans le cycle de resserrement entamé en décembre 2015, la trajectoire implicite qui laissait apparaître 3 ou 4 hausses du taux des Fed funds en début d'année aboutissant en fin de compte à une seule hausse d'un quart de point (à 0,625%) le 14 décembre 2016. La menace du Brexit aura sans doute conduit le FOMC à temporiser une bonne partie de l'année. L'absence de cataclysme depuis le 23 juin et la remontée des prix se conjuguent pour placer l'année 2017 sous le signe d'une normalisation rapide de la politique monétaire, en accompagnement du programme de grands travaux et des

incitations fortes à la relocalisation industrielle, génératrice de « bons » emplois. Le dollar et surtout les taux obligataires ont enregistré une forte hausse après l'élection présidentielle et le mouvement devrait se poursuivre cette année, la parité du dollar avec l'euro et le rendement de 3% pour le T-note à 10 ans constituant des objectifs probables.

Dans la zone euro, la croissance économique s'est consolidée autour de 1,6% sans la moindre poussée inflationniste (inflation moyenne de 0,2% seulement en 2016, en accélération toutefois en fin d'année sous l'effet du pétrole). L'Allemagne a conservé son rôle de locomotive, épaulée par une Espagne en redressement spectaculaire (PIB en hausse de 3,2% malgré un gouvernement longtemps cantonné à la gestion des affaires courantes). La BCE a ainsi assoupli sa politique monétaire en mars (abaissant son taux plancher de -0,30% à -0,40% et portant ses achats mensuels de papier de 60 à 80 milliards d'euros) puis en décembre (prolongeant le programme quantitatif de 9 mois supplémentaires au rythme de 60 milliards par mois); les gisements et les critères d'éligibilité aux opérations de la banque centrale ont en outre été bien élargis, la BCE pouvant acheter du papier privé depuis l'été et des emprunts d'Etat offrant un rendement inférieur à son propre taux plancher à compter de décembre. L'absence de leadership politique en Europe à l'approche d'une série de scrutins majeurs (Pays-Bas en mars, France en mai-juin, Allemagne à la rentrée et sans doute Italie en été) confère il est vrai une responsabilité accrue à la BCE. Face à l'hostilité grandissante des autorités allemandes (la Bundesbank prévoit une inflation proche de 2% outre-Rhin en janvier), Mario Draghi maintiendra sa politique ultra-accommodante tant qu'il pourra s'appuyer sur une majorité au sein de son conseil.

ACTIVITÉ AVEC LES CAISSES FÉDÉRALES

Dans le cadre du mandat de délégation des activités de marché de la CCCM à la BFCM, le

service aux Caisses fédérales a été maintenu de façon transparente. Sur les marchés, la CCCM n'apparaît plus que comme émetteur de titres de créances négociables et emprunteur en dépôt ; tout le reste de son activité est désormais accompli en interne au sein du groupe Crédit Mutuel. Le passage de CM5 à CM10 au premier janvier 2011 puis CM11 au premier janvier 2012 a vu fondre la base de clientèle traditionnelle de la CCCM ; la BFCM s'est ainsi substituée à la CCCM dans ses activités de prêt/emprunt avec les Caisses fédérales.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET CONTRÔLE DES RISQUES

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel assure la gestion du back office des opérations de la Caisse Centrale depuis le 1er septembre 2002 et celle des opérations de front office depuis le 1^{er} janvier 2005.

La sous-traitance des activités comptables est mise en place depuis décembre 2006, la CCCM conservant la gestion des immobilisations et des frais généraux avec le règlement des fournisseurs à l'aide des nouveaux outils mis à disposition par le système informatique.

CONTRÔLE DE GESTION ET DES RISQUES

Le contrôle de gestion procède à l'analyse des résultats économiques par activité, à l'évaluation des résultats prévisionnels et au suivi des évolutions des grandes masses du bilan.

Le suivi des différents risques de marché est réalisé par le middle office de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

CONTRÔLE INTERNE

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, la Caisse Centrale a

adapté son système de contrôle en séparant les fonctions de contrôle permanent, de contrôle périodique et de conformité, ces deux derniers étant assurés par délégation par les services de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

De même, la CCCM a délégué aux services de la CNCM la responsabilité du contrôle des services d'investissement et de la déontologie, dans le cadre des règlements de l'Autorité des marchés financiers.

Ces fonctions visent un triple objectif :

- s'assurer du respect des procédures internes et réglementations en vigueur,
- promouvoir le développement de nouvelles procédures afin de maîtriser et mesurer les risques,
- s'assurer de la correcte information des dirigeants et en rendre compte aux autorités.

RISQUES INTERBANCAIRES

Depuis octobre 2008, le groupe Crédit Mutuel est autorisé par l'ACP à utiliser l'approche notations internes fondation pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit sur le portefeuille banques et depuis le 31 décembre 2012, l'approche notations internes avancée.

Les notations internes des contreparties bancaires sont révisées en totalité au moins deux fois par an par le service Information Financière Contreparties. Cette revue systématique est un élément important du processus d'évaluation et de maîtrise des risques ; elle s'ajoute au suivi quotidien et à un système d'alertes pour assurer la meilleure adéquation possible entre le niveau des limites groupe en vigueur et le risque de signature des contreparties.

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel ne présente plus d'exposition sur des

contreparties bancaires depuis le 31/12/2012.

RISQUES CRÉDITS CLIENTÈLE

La CCCM n'a pas vocation à faire des opérations de crédit à la clientèle, sauf circonstance exceptionnelle.

La CCCM n'a pas d'activité de microcrédit.

RISQUES DE TAUX

Concernant ses opérations de marché, la CCCM utilise un dispositif sous-traité à la BFCM.

A titre d'exemple, sur la base des données au 31 décembre 2016, une hausse des taux de 100 points de base entraînerait une variation de PNB de l'ordre de 0,183 million d'euros sachant que la limite est fixée à 0,5 million d'euros.

En matière de risque de taux, aucun dépassement n'est observé au cours de l'année.

Par ailleurs, la CCCM dispose d'un outil de calcul global des marges permettant de mesurer la sensibilité des résultats à une modification des taux de marché.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Le suivi du risque de liquidité de la CCCM est sous-traité à la BFCM.

Par ailleurs, la liquidité des groupes régionaux, gérée à leur niveau, est garantie par la CCCM qui centralise à ce titre 2% des dépôts clientèle : c'est le fonds d'intervention.

AUTRES RISQUES

Compte tenu de son activité, la CCCM n'est pas concernée par le risque d'intermédiation des prestataires de services d'investissement, ni par le risque de change.

SUIVI DES PARTICIPATIONS

Dans le cadre du suivi financier des participations de la Caisse centrale, une synthèse annuelle est réalisée en septembre par le contrôle de gestion de la CCCM.

INFORMATION SUR LEURS IMPLANTATIONS À L'ÉTRANGER À LA CHARGE DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La CCCM n'a ni activité, ni implantation à l'étranger.

DONNÉES SOCIALES

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel et la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, bien que juridiquement distinctes l'une de l'autre, sont étroitement liées et constituent une entité commune et une unité économique et sociale dénommée le troisième degré du Crédit Mutuel.

Dans le domaine des relations sociales, les deux structures ont le même comité d'entreprise et le même règlement intérieur ; les accords d'entreprise, d'intéressement et de participation s'appliquent à l'ensemble des salariés du troisième degré.

En conséquence, pour être pertinente, l'analyse de la politique sociale doit prendre en compte l'ensemble du troisième degré et non pas un seul des deux organismes qui le constituent.

Ainsi, les données sociales présentées ci-après concernent l'ensemble du troisième degré (CCCM et CNCM).

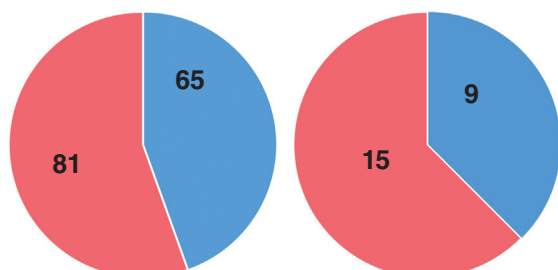
EFFECTIF TOTAL ET EMBauchES

L'effectif total du 3^{ème} Degré au 31/12/2016 est de 146 salariés en CDI avec la répartition suivante :

En 2016 le nombre d'embauches s'élève à 24 :

■ Femmes ■ Hommes

■ Femmes ■ Hommes



TEMPS DE TRAVAIL ET ABSENTÉISME

Les salariés du troisième degré sont soumis à un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail signé le 30 juin 1999. Au 31 décembre 2016, 3 salariées travaillent à temps partiel au sein du 3^{ème} degré.

En 2016, le taux d'absentéisme est de 4,2 %.

RÉMUNÉRATION – INTÉRESSEMENT – PARTICIPATION

La rémunération théorique brute moyenne des effectifs payés au 31 décembre 2016 s'élève à 67 368€ soit une rémunération moyenne en hausse de 0,67% par rapport à 2015, dont 74.252 € pour les hommes (soit +5,4%) et 61.947 € pour les femmes (- 3,3%).

Les salariés du 3^{ème} degré bénéficient des accords de la convention collective de Crédit Mutuel relatifs à la participation et à l'intéressement, signés le 29 juin 2012.

En 2016, l'enveloppe d'intéressement/participation versée au 3^{ème} degré représente 1 367 K€.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Les instances représentatives sont

régulièrement réunies et consultées (11 réunions de la Délégation Unique du Personnel ont eu lieu en 2016).

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En 2016, la part de la masse salariale affectée au plan de formation professionnelle s'élève à 2.65 %, soit 190 623 €.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE :

Vote consultatif sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Eu égard à l'absence de dirigeants effectifs rémunérés et de personnel visé à l'article L. 511-73 du code monétaire et financier il n'y a pas lieu de soumettre à l'assemblée générale la résolution prévue dans l'article précité.

Comités spécialisés

Le total de bilan de la CCCM étant inférieur à 5 milliards d'euros, elle n'a pas à instituer les 3 comités prévus par l'article L. 511-89 du code monétaire et financier, à savoir un comité des risques, un comité des nominations et un comité des rémunérations.

Les sujets y relatifs sont traités directement par le conseil d'administration.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes prévues par la réglementation en vigueur.

Compte tenu de l'exposition au risque de la Caisse Centrale, le règlement du CRC 2002-03 a pour unique conséquence un complément d'information donné dans l'annexe.

L'avis CNC n°2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » modifiant

le règlement CRB 90-01 a été appliqué à compter du 1er juillet 2008 du fait la situation exceptionnelle due à la détérioration des marchés financiers mondiaux survenue au troisième trimestre 2008.

Les articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du code de commerce font obligation, à compter de 2009, de donner une ventilation des dettes fournisseurs en fin d'exercice et à partir du 1er juillet 2016 de mentionner les informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et clients.

L'encours des dettes fournisseurs de la CCCM au 31 décembre 2016 s'établit à 1 397 K€ à moins de 60 jours et représente une facture

Il n'existe aucune facture reçue et émise non réglée dont le terme est échu pour l'exercice 2016.

émise par la Confédération d'un montant de 544 K€. Il n'y a pas de dettes fournisseurs échues. Le montant global des factures non encore parvenues enregistré en charges à payer s'élève à 1 353 K€.

au	Total dettes fournisseurs en K€		échéances à moins de 60 jours
31/12/2016	1 397	0	1 397
31/12/2015	513	0	513
31/12/2014	450	0	450

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441- 4)

	Article D.441 L-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 L-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	X						X					
Montant total des factures concernées HT												
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	X						X					
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	X											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux :						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux :					

Les factures reçues et émises n'ont connu aucun retard de paiement en 2016.

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D.441-4)

	Article D.441- II : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D.441 II : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre cumulé de factures concernées		X						X					
Montant cumulé des factures concernées H.T													
Pourcentage du montant total H.T des factures reçues dans l'année							X						
Pourcentage du montant total H.T des factures émises dans l'année	X												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues													
Montant total des factures exclues													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux :						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux :						

INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS ET LES FONDS PROPRES

RÉSULTATS

Le total du bilan de la Caisse Centrale s'élève à 4 178 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 4 568 millions au 31 décembre 2015.

Le produit net bancaire s'établit à 17,5 millions d'euros en 2016 (contre 21,7 millions l'exercice précédent).

Le résultat net comptable atteint 8 millions d'euros en 2016 (11 millions d'euros en 2015).

FONDS PROPRES

Le capital s'élève à 137,8 millions d'euros et les capitaux propres à 482,7 millions avant incorporation du résultat et y compris le fonds pour risques bancaires généraux.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Avant impôts et éléments exceptionnels, le résultat d'exploitation est bénéficiaire à 12,2 M€.

Le résultat de la gestion du fonds d'intervention est de 13,1 M€, en recul de 3,5 M€ du fait de la baisse de la commission de gestion qui passe de 0,60% à 0,45% des encours.

Les revenus issus des participations dégagent un résultat de 4,2 M€, soit une progression de 0,6 M€ en 2016, essentiellement liée à la hausse de ceux issus du CIC (pour 0,2 M€) et à la « charge » de refinancement (impassé) qui est positive compte tenu du taux Eonia négatif (+ 0,4 M€ en 2016 par rapport à 2015).

Les activités de gestion de trésorerie contribuent pour 0,3 M€ et sont en diminution de 0,3 M€. Cette baisse est imputable à la diminution des volumes. Les encours moyens sont en effet en baisse significative : les revenus proviennent des opérations anciennement en

stock ; sans nouvelle production, le résultat s'amointrit.

Le résultat du fonds de roulement diminue d'1 M€ et devient négatif à - 0,1 M€. Cette évolution est liée à l'évolution des taux. Le « produit » du remplacement des capitaux propres nets disponibles est négatif à - 1,5 M€ en 2016 (contre - 0,4 M€ en 2015) du fait de l'Eonia négatif (- 0,32% en 2016 en moyenne contre - 0,11% en 2015) et devient supérieur aux loyers perçus par la Caisse Centrale en 2016.

Enfin, le coût du risque est nul en 2016 comme en 2015.

Les frais généraux reculent de 3% à 5,3 M€ du fait de la baisse de la cotisation confédérale et de celle de la commission BFCM sur les activités de marché.

Les ratios de la CCCM sont très largement respectés au regard des exigences réglementaires.

Ratios	2015	2016	Norme réglementaire
Ratio de solvabilité	123,9 %	126,5 %	8 %
LCR	2 573 %	5 526 %	100 %

EVÈNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Néant

AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RÉMUNÉRATION DES ACTIONS

Le conseil d'administration constate que les excédents de l'exercice 2016 s'élèvent à 8 008 524,87 euros et propose à l'assemblée générale de répartir ces excédents auxquels s'ajoute le report à nouveau de 77 992,78 euros, soit un bénéfice distribuable de 8 086 517,65 euros, comme suit :

Réserve facultative	8 000 000,00 €
Report à nouveau	86 517,65 €
Total du bénéfice distribuable	8 086 517,65 €

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de ne pas distribuer de dividende.

Conformément à la loi, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividende par actions au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués intégralement éligibles à l'abattement*
2013	
Actions A anciennes	1,87
Actions A nouvelles	0,94
2014	
Actions anciennes	1,44
Actions nouvelles	0,72
2015	
Actions anciennes	1,38
Actions nouvelles	0,69

* Abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2016, à 137 784 656 euros divisé en 1 812 956 actions de 76 euros.

Au 31 décembre 2016, les détenteurs du capital social de la CCCM étaient les suivants :

	% de détention
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	52,83 %
Crédit Mutuel ARKEA	21,52 %
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	12,99 %
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie	7,12 %
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	5,31 %
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles Guyane	0,23 %

ACTIONS

Une augmentation de 2 437 700 euros a été réalisée en 2016 suite à l'option retenue par les sociétaires pour le paiement des intérêts statutaires 2015 en actions, portant leur nombre à 1 812 956.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, le portefeuille de participations et parts dans les entreprises liées de la CCCM a augmenté de 2,7 M€.

Cette évolution concerne la C.R.H. avec l'acquisition en mars 2016 de titres dans le cadre de l'ajustement annuel du capital conformément à ses statuts.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne détient de participation au capital social au 31 décembre 2016.

PERSPECTIVES 2017

L'activité de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, principalement réalisée avec les entités du groupe, devrait s'établir dans la continuité pour ce qui concerne les activités de placement-refinancement et de garantie de la liquidité.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS

Les renseignements relatifs à la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux, conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, sont donnés en annexe.

DÉLÉGATIONS DONNÉES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Il n'existe plus depuis fin 2012 de délégation en vigueur, accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DURANT L'EXERCICE 2016

(article L 225-102-1 du Code de Commerce)

Monsieur Nicolas THÉRY

Président du conseil d'administration

est également :

Président du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel • Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe • Caisse Fédérale de Crédit Mutuel • Banque Fédérative du Crédit Mutuel • Crédit Industriel et Commercial • Assurances du Crédit Mutuel Vie SA • Assurances du Crédit Mutuel IARD • Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M. • CIC Est.

Président du conseil de surveillance : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel • Banque Européenne du Crédit Mutuel.

Membre du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges.

Membre du conseil de direction : Euro-Information.

Monsieur Pascal DURAND

Directeur général

est également :

Directeur général : Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Madame Catherine BARBAROUX

Membre du conseil d'administration

est également :

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Membre du conseil de surveillance : RATP dev • New R.

Monsieur Jean-Louis BOISSON
Membre du conseil d'administration
est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne Champagne.

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Montbard Venarey

Vice-Président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Vice-Président du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel.

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel • Caisse Fédérale de Crédit Mutuel • Banque Fédérative du Crédit Mutuel • Targobank Espagne • Est Bourgogne Média.

Membre du conseil de surveillance : Euro Information Production.

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel dans A.C.M. Vie SA.

Monsieur Gérard BONTOUX
Membre du conseil d'administration
est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique • Caisse régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique.

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel • Banque Fédérative du Crédit Mutuel • Caisse Fédérale de Crédit Mutuel • Caisse de Crédit Mutuel Toulouse St Cyprien.

Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel.

Représentant permanent de la CRCM Midi Atlantique au conseil d'administration des Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.

Représentant permanent de Marsovalor au conseil d'administration du CIC Sud-Ouest.

Monsieur Eric CHARPENTIER
Membre du conseil d'administration
est également :

Directeur Général : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

Président du comité de direction : Crédit Mutuel Nord Europe Belgium.

Président du conseil d'administration : ACMN Vie • BEOBANK

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel • Crédit Industriel et Commercial • Crédit Mutuel Nord Europe Belgium.

Vice-Président du conseil de surveillance : Banque Commerciale du Marché Nord Europe • Groupe La Française • Nord Europe Assurances.

Représentant permanent de la CFCM Nord Europe au conseil d'administration du Groupe des ACM et au conseil de direction d'Euro Information.

Monsieur Gérard CORMORÈCHE
Membre du conseil d'administration
est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel du Sud Est • Caisse de Crédit Mutuel du Sud Est • Caisse Agricole Crédit Mutuel • C.E.C.A.M.U.S.E.

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône.

Vice-Président : Confédération Nationale du Crédit Mutuel • Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural FCMAR • MTRL.

Membre du conseil d'administration : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel • Banque Fédérative

du Crédit Mutuel • Cautionnement Mutuel de l'Habitat • Société des Agriculteurs de France.

Représentant permanent de CCM Sud Est au conseil des Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.

Gérant : SCEA Cormorèche Jean-Gérard • SARL Cormorèche • SCI Cormorèche • SCI Ravaille.

Censeur : Crédit Industriel et Commercial.

Monsieur Bernard FLOURIOT
Membre du conseil d'administration
est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou • Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou • Caisse de Crédit Mutuel Anjou St Serge.

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel • Caisse Fédérale de Crédit Mutuel • SAEM Angers Parc Expo.

Administrateur : GIEMAT.

Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel.

Représentant permanent de la CRCM d'Anjou au conseil des A.C. M. VIE S.A.M.

Gérant : SCI Plantagenêts.

Censeur : Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Monsieur André HALIPRÉ
Membre du conseil d'administration
est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe

Président du conseil d'administration : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe • Caisse de Crédit Mutuel de Vitry Le François • Centre International du Crédit Mutuel • CMNE Belgium.

Vice-Président du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel • BEOBANK NV/SA.

Membre du conseil d'administration : GENE + A ERIN

Président du conseil de surveillance : Banque Commerciale du Marché Nord Europe • Nord Europe Assurances • Groupe la Française.

Représentant permanent de CFCM Nord au conseil d'ACM IARD • de CIRHYO au conseil d'AXIOM • de CMNE Belgium au conseil de MOBILEASE.

Monsieur Jean-François JOUFFRAY

Membre du conseil d'administration

est également :

Président du conseil d'administration :
Caisse de Crédit Mutuel de Paris Champs de Mars.

Vice-Président :
Fédération du Crédit Mutuel d'Ile-de-France

Membre du conseil d'administration :
Confédération Nationale du Crédit Mutuel •

Crédit Industriel et Commercial.

Administrateur : Compagnie générale maritime et financière • Association des utilisateurs de transport de fret (AUTF)

Censeur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Madame Anne LE GOFF

Membre du conseil d'administration

est également :

Directeur général délégué : Crédit Mutuel Arkéa

Directeur général : Arkéa Public Sector SCF et représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa • Arkéa Home Loans SFH et représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa.

Membre du directoire : Arkéa Bourse Retail.

Président directeur général : Euro Arkéa 9.

Administrateur : Euro Arkéa 7 • Euro Arkéa 10 • Euro Arkéa 11.

Membre du conseil de surveillance : Bretagne Digital Participative.

Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au comité de surveillance de Primonial Holding.

Madame Anne LEITZGEN

Membre du conseil d'administration

est également :

Présidente : Schmidt Groupe S.A.S.

Présidente du conseil d'administration :
Schmidt Suofeiya Kitchebn Co. Ltd

Administrateur unique : SALM Italia SPA • SALM Hispanica • SALM Group Spain • FIM SPL.

Administrateur : UNIFA • Feyel • Socomec.

Gérante : Cuisines Schmidt Limited (UK) • Geschäftsführungsgesellschaft Schmidt Küchen mbH • Beteiligungsgesellschaft Leitzgen mbH.

Représentant permanent de Schmidt Groupe gérant de EMK et Président de EMA et ECC • de Schmidt Küchen mbh gérant de Schmidt Küchen GmbH & Co • de EMA gérant de Bettyleeuw SPRL et Président de Anna SG, Louisa SG, Alicia SG, Lina SG, Melissa, Lola.

Monsieur Daniel LEROYER

Membre du conseil d'administration

est également :

Président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse Normandie • Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse Normandie • Caisse Générale de Financement (CAGEFI) • CREAvenir • Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois • Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse Normandie.

Président du conseil de surveillance : SODEREC

Membre du comité exécutif : Fondation du Crédit Mutuel

Membre du conseil d'administration : Crédit Industriel et Commercial • Confédération Nationale du Crédit Mutuel • SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou (ACMAN) • Volney Bocage SAS.

Représentant permanent de la Fédération de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil de Centre International du Crédit Mutuel et de Volney Evénements • de la CFCM de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil de SAS Volney Développement • d'ACM IARD • d'ACM Vie SAM • de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Monsieur Gérard LINDACHER

Membre du conseil d'administration

est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Strasbourg-Campagne.

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Basse Zom

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe • Caisse Fédérale de Crédit mutuel.

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel au conseil d'administration d'ACM IARD SA.

Monsieur André LORIEU

Membre du conseil d'administration

est également :

Président du conseil d'administration : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan • Fédération du Crédit Mutuel Océan • Océan Participations • Fondation d'entreprise du Crédit Mutuel Océan.

Membre du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Chantonnay • Caisse de Crédit Mutuel Océan Agri • Fédération du

Crédit Mutuel Agricole et Rural • Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Représentant permanent de la CFCMO dans ACM Vie • de la Fédération du CMO dans HTPA.

Gérant de : SARL Lorieu • SCI Lorieu Frères • GAEC Les Trois Cantons.

Monsieur Lucien MIARA

Membre du conseil d'administration

est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen • Caisse régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen • Caisse locale de Marseille Euroméditerranée • Caisse locale de Marseille Prado • Caisse Méditerranéenne de Financement (CAMEFI)

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel •

Banque Fédérative du Crédit Mutuel • Caisse Fédérale de Crédit Mutuel • Euro Information • Centre International du Crédit Mutuel.

Représentant permanent du Crédit Mutuel Méditerranéen au conseil d'administration d'ACM Vie Mutuelle.

Monsieur Alain TÊTEDOIE

Membre du conseil d'administration

est également :

Président : Thalie Holding

Président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest • Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest.

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel • Caisse Fédérale de Crédit Mutuel • Banque Fédérative du Crédit Mutuel • Caisse de Crédit Mutuel de Loire Divatte.

Président du conseil de surveillance : CM-CIC Services.

Président du comité de surveillance : CM-CIC Immobilier.

Membre du conseil de surveillance : Banque Européenne du Crédit Mutuel.

Représentant permanent de la Fédération du CM LACO Présidente d'INVESTLACO • de la CRCM LACO au conseil d'administration d'ACM VIE SAM et censeur au conseil de la SAEM Régionale Pays de La Loire • de l'EFSA au conseil d'administration de la SAEM Régionale Pays de la Loire • de l'EFSA au conseil d'administration de Banque CIC Ouest • d'Ufigestion 2 au conseil d'administration de CM-CIC Bail • de Thalie Holding à la présidence de SAS La Fraiseriaie • de Thalie Holding à la gérance de la CEA La Fraiseriaie.

DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au cours de l'exercice en cours (art L. 225-100 al. 7)

Néant

COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2016

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2016 31 décembre	2015 31 décembre
Caisse, Banques centrales, C.C.P.		2 204 070	41 928
Effets publics et assimilés	2	858 017	1 162 559
Créances sur les établissements de crédit	3	922 619	3 143 321
Opérations avec la clientèle	4	91	117
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	501	30 678
Actions et autres titres à revenu variable	6	1 907	2 283
Participations et autres titres détenus à long terme	7	134 337	131 613
Parts dans les entreprises liées	8	46 406	46 405
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	9		
Immobilisations corporelles	10	3 892	4 014
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	11	3 202	1 621
Comptes de régularisation	12	3 083	3 506
Total de l'actif		4 178 125	4 568 045

Hors-bilan			
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit		155 418	154 145
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit		80 000	80 000
Engagements sur titres			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus			

BILAN PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2016

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2016 31 décembre	2015 31 décembre
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit	13	3 294 478	3 123 691
Opérations avec la clientèle	14	11 131	16 162
Dettes représentées par un titre	15	378 000	872 216
Autres passifs	11	981	1 330
Comptes de régularisation	12	2 824	71 865
Provisions	16	15	15
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux	17	41 059	41 059
Capitaux propres	17	449 637	441 707
- Capital souscrit		137 785	135 347
- Primes d'émission			
- Réserves		301 812	293 313
- Ecart de réévaluation			
- Provisions réglementées		1 954	2 031
- Report à nouveau		78	17
- Résultat de l'exercice		8 008	10 999
Total du passif		4 178 125	4 568 045

Hors-bilan			
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements en faveur d'établissements de crédit		40 400	40 400
Engagements en faveur de la clientèle			
Engagements de garantie			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		82 654	100 219
Engagements d'ordre de la clientèle			
Engagements sur titres			
Titres acquis avec faculté de reprise			
Autres engagements donnés			

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
+ Intérêts et produits assimilés	24	14 542	21 742
+ Intérêts et charges assimilées	24	(1962)	(5 218)
+ Revenus des titres à revenu variable	25	3 647	3 415
+ Commissions (produits)	26		489
+ Commissions (charges)	26	(103)	(98)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		(1)	2
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27	(6)	
+ Autres produits d'exploitation bancaire	28	1 389	1 359
+ Autres charges d'exploitation bancaire	28		(1)
= Produit Net Bancaire		17 506	21 690
+ Charges de personnel	29	(1 152)	(1 148)
+ Autres charges administratives		(3 981)	(4 141)
+ Dotations aux amortissements		(196)	(195)
= Charges de fonctionnement		(5 329)	(5 484)
= Résultat Brut d'Exploitation		12 177	16 206
+ Coût du risque	30	(26)	
= Résultat d'Exploitation		12 151	16 206
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	31	(7)	290
= Résultat Courant		12 144	16 496
+/- Résultat exceptionnel			
+ Impôts sur les bénéfices	32	(4 213)	(5 738)
+/- Dotations/reprises de FRBG			
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées		77	241
= Résultat Net		8 008	10 999

ANNEXE

AUX COMPTES SOCIAUX 2016

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel, organisme financier national du Crédit Mutuel, est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Etablissement de crédit doté du statut de Société Anonyme Coopérative à Capital Variable, son capital est détenu par l'ensemble des Caisses fédérales de Crédit Mutuel.

Certaines lignes des états financiers sont présentées dans l'annexe en détaillant la part des opérations avec le réseau lorsqu'elles présentent un caractère significatif. Il s'agit d'opérations réalisées avec les Caisses fédérales de Crédit Mutuel.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

Les comptes sociaux sont établis conformément aux principes comptables généraux et au règlement ANC 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et inclus dans le recueil des normes comptables françaises du secteur bancaire.

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel fait partie de l'entité consolidante au niveau national (intégration globale) et par mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel CM11.

UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

- A) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- B) lorsque des titres à revenu fixe ne sont

plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

TRAITEMENT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODE COMPTABLE

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est à dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture. Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2016.

CRÉDITS

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à la valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie via une note interne et le taux de perte, fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

DÉCLASSEMENT DES CRÉANCES :

Les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est à dire

lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement en douteux, l'ensemble des encours détenus par le client ou (par le groupe auquel il appartient) ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les entités du groupe Crédit Mutuel auquel appartient l'établissement de crédit.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

Les créances douteuses dont les termes contractuels sont de nouveau respectés et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré sont reclassées dans la catégorie des créances saines. C'est également le cas lorsque la créance douteuse a fait l'objet d'une restructuration avec cependant une période probatoire de douze mois.

À l'extinction des procédures de recouvrement, la créance douteuse fait l'objet d'un passage en perte.

DÉPRÉCIATION DES PERTES PROBABLES AVÉRÉES

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un évènement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu. La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus. La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus.

La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les encours de crédit de la CCCM ne présentant de preuve objective de dépréciation, il n'y a pas de provision enregistrée dans les comptes de la CCCM au 31 décembre 2016.

CRÉDITS RESTRUCTURÉS :

Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

Il n'y a pas de crédits restructurés dans les comptes de la CCCM.

PORTFEUILLE DE TITRES

Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, titres de créance négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres de participation, parts dans les entreprises liées ou autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

TITRES DE TRANSACTION

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Les titres de transaction sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

La Caisse Centrale ne détient pas de titres de transaction.

TITRES DE PLACEMENT

Il s'agit de titres qui, ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Les titres de placement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres.

A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titres fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés

par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois. Pour les titres non cotés, ils font l'objet d'une estimation individuelle basée non seulement sur la situation nette, mais aussi leurs capacités bénéficiaires et leurs perspectives de rentabilité.

TITRES D'INVESTISSEMENT

Ils s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Ces titres proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix

d'acquisition. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME, TITRES DE PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES.

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre de la réévaluation légale de 1976), ou de fusions et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. La valeur d'utilité peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

TITRES DONNÉS EN PENSION LIVRÉE

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle les titres vendus appartiennent.

CRITÈRES ET RÈGLES DE DÉCLASSEMENT

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS À TERME DE TAUX D'INTÉRÊT

OPÉRATIONS SUR LES MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ

Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...).

Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors-bilan, gestion spécialisée).

La Caisse Centrale n'enregistre que des opérations de couverture.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien. Il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les immeubles, amortis par composants, sont décomposés en trois éléments : le gros œuvre, les équipements et les aménagements et installations amortis respectivement sur : 60, 20 et 10 ans.

Les durées d'amortissement retenues pour les

immobilisations corporelles immeubles sont de 3, 5 ou 10 ans.

Les immobilisations incorporelles sont uniquement composées de logiciels et sont amorties sur 1 an.

PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN DEVISES

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêt. Les gains ou pertes de change latent résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

INTÉRÊTS ET COMMISSIONS

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception des commissions relatives aux opérations financières qui sont enregistrées dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurance. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62^{ème} anniversaire.

IMPÔT ET TAXES

Les impôts et taxes sont comptabilisés en charge de l'exercice à la naissance de la dette.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI – CICE

Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, non imposable, est comptabilisé au crédit d'un sous-compte de charges de personnel.

IMPLANTATION DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALES.

La CCCM applique à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

La CCCM ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les notes de l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

NOTE 2 : EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS

	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus			851 274	851 274			1 152 550	1 152 550
Créances rattachées			6 743	6 743			10 009	10 009
Montant brut			858 017	858 017			1 162 559	1 162 559
Dépréciations								
Montant net			858 017	858 017			1 162 559	1 162 559
Plus-values latentes								

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2016.

Il n'a pas été cédé de titre d'investissement avant leur échéance.

NOTE 3 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	323 978		679 341	
Prêts, valeurs reçues en pension		598 604		2 463 008
Créances rattachées		37		972
Créances douteuses		17		17
Dépréciations		(17)		(17)
Total	323 978	598 641	679 341	2 463 980
Total des créances sur les établissements de crédit		922 619		3 143 321

Le total des créances sur établissements de crédit comprend 393 381 K€ d'opérations avec le réseau.

NOTE 4 : CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Comptes ordinaires débiteurs	91	117
Créances rattachées		
Créances douteuses		
Dépréciations		
Total	91	117

Il n'existe pas de crédits restructurés à des conditions hors marchés parmi les encours sains.

NOTE 5 : OBLIGATIONS & AUTRES TITRES À REVENU FIXE

	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus cotés								
Titres détenus non cotés		500		500		500	30 000	30 500
Créances rattachées		1		1		2	176	178
Créances douteuses								
Montant brut		501		501		502	30 176	30 678
Dépréciations								
Provisions								
Montant net		501		501		502	30 176	30 678

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition sur les titres de placement et les titres d'investissement sont respectivement de 0 M€ en 2016 contre 0 M€ en 2015.

NOTE 6 : ACTIONS & AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus cotés								
Titres détenus non cotés		1 907		1 907		2 457		2 457
Titres prêtés								
Créances rattachées								
Montant brut		1 907		1 907		2 457		2 457
Dépréciations						(174)		(174)
Total		1 907		1 907		2 283		2 283
Plus-values latentes		830		830		913		913

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2016.

NOTE 7 : TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

	31.12.2015	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2016
Autres titres détenus à long terme						
- cotés						
- non cotés	69 392				(8)	69 384
Titres de participation						
- cotés	0					0
- non cotés	62 386	2 738				65 124
Sous-total	131 778	2 738			(8)	134 508
Ecart de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
Montant brut	131 778	2 738			(8)	134 508
Dépréciations						
- titres cotés						
- titres non cotés	(165)	(7)			1	(171)
Sous-total	(165)	(7)			1	(171)
Montant net	131 613	2 731			(7)	134 337

NOTE 8 : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

	31.12.2015	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2016
Valeur brute	46 405				1	46 406
Dépréciations					(1)	(1)
Montant net	46 405					46 405
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit	45 483					45 484
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées	42 447					42 447
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	3 958					3 959

OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

	31.12.2016 Entreprises liées		31.12.2015 Entreprises liées	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif				
Créances sur établissements de crédit	921 344		3 140 798	
Obligations et autres titres à revenu fixe			30 033	
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	3 211 048		3 042 644	
Comptes créditeurs de la clientèle	7 885		12 828	
Hors-bilan				
Engagements donnés				
Etablissements de crédit	40 400		40 400	
Engagements reçus				
Etablissements de crédit	80 000		80 000	

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives

OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31.12.2015	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2016
Valeur brute					
Fonds commerciaux					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
Montant brut					
Amortissements					
Fonds commerciaux					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
Montant des amortissements					
Montant net					

Aucune Immobilisation incorporelle n'a été acquise durant l'exercice. Par conséquent, il ne figure pas d'actif immobilisé,

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	31.12.2015	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2016
Valeur brute					
Terrains d'exploitation	1 178				1 178
Terrains hors exploitation					
Constructions d'exploitation	18 039	58			18 097
Constructions hors exploitation					
Autres immobilisations corporelles	286	16			302
Montant brut	19 503	74			19 577
Amortissements					
Terrains d'exploitation					
Terrains hors exploitation					
Constructions d'exploitation	(15 215)	(192)			(15 407)
Constructions hors exploitation					
Autres immobilisations corporelles	(274)	(4)			(278)
Montant des amortissements	(15 489)	(196)			15 685
Montant net	4 014				3 892

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

	31.12.2016		31.12.2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options				
Comptes de règlement d'opérations sur titres				
Dettes représentatives des titres empruntés				
Impôts différés				
Débiteurs et créiteurs divers	3 125	981	1 621	1 330
Créances et dettes rattachées	77			
Dépréciations				
Total	3 202	981	1 621	1 330

Les débiteurs divers s'élèvent à 3 125 K€ et comprennent notamment :

- Dépôts de Garantie FRU	161 K€
- Dépôts de Garantie FGDR	18 K€
- Fonds garantie des financements (BPI)	65 K€
- Ecritures en Instance d'Imputation	1 156 K€
- Créances Fiscales & Sociales	1 706 K€

Les créiteurs divers s'élèvent à 981 K€ et comprennent notamment :

- Dettes Fiscales & Sociales	89 K€
- Ecritures en Instance d'Imputation	892 K€

NOTE 12 : COMPTES DE RÉGULARISATION

	31.12.2016		31.12.2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement				
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan				842
Autres comptes de régularisation	3 083	2 823	3 506	71 023
Total	3 083	2 823	3 506	71 865

NOTE 13 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31.12.2016		31.12.2015	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	190 452		129 930	
Comptes à terme		3 103 862		2 993 761
Dettes rattachées	48	116		
Total	190 500	3 103 978	129 930	2 993 761
Total des dettes envers les établissements de crédit		3 294 478		3 123 691

Le total des dettes envers les établissements de crédit comprend 3 227 622 K€ d'opérations avec le réseau.

NOTE 14 : COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

	31.12.2016		31.12.2015	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Autres dettes	11 131		16 162	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes rattachées				
Total - Autres dettes	11 131		16 162	
Total des comptes créditeurs de la clientèle à vue et à terme	11 131		16 162	

NOTE 15 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

	31.12.2016	31.12.2015
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables	378 000	872 000
Dettes rattachées		216
Total	378 000	872 216

NOTE 16 : PROVISIONS

	31.12.2015	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2016
Provisions pour risques de contrepartie					
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme					
Provisions pour risques et charges sur épargne logement					
Provisions sur filiales et participations					
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
- provisions pour charges de retraite					
- provisions pour litiges (1)					
- autres provisions pour risques et charges (1)	15				15
Total	15				15

(1) Hors litiges clientèle relatifs à des crédits

NOTE 17 : CAPITAUX PROPRES ET FRBG

	Capital	Primes	Réserves	Ecarts de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01.01.2015	133 183		280 113		2 272	34	15 680	431 282	41 059
Résultat de l'exercice							10 999	10 999	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			13 200			(17)	(13 183)		
Distribution de dividendes							(2 497)	(2 497)	
Augmentation de capital	2 164							2 164	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					(241)			(241)	
Solde au 31.12.2015	135 347		293 313		2 031	17	10 999	441 707	41 059
Solde au 01.01.2016	135 347		293 313		2 031	17	10 999	441 707	41 059
Résultat de l'exercice							8 008	8 008	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			8 500			61	(8 561)	0	
Distribution de dividendes							(2 438)	(2 438)	
Augmentation de capital	2 438							2 438	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					(77)			(77)	
Solde au 31.12.2016	137 785		301 813		1 954	78	8 008	449 638	41 059

Le capital de la CCCM s'élève à 137 784 656,00 € entièrement souscrits.

Le nombre total d'actions s'élève à 1 812 956. La valeur nominale de l'action est de 76 €.

Une augmentation de capital de 32 075 actions a été réalisée suite à la distribution du résultat 2015 en action.

Au 31 décembre 2016, le poste « Réserves » se décompose de la manière suivante : 373 K€ pour la réserve légale, 298 200 K€ pour les réserves facultatives et 3 240 K€ pour les réserves diverses.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter la somme de 8 086 517,65 € provenant du résultat pour 8 008 524,87 € et du report à nouveau pour 77 992,78 € de la manière suivante :

8 000 000,00 Affectation à la réserve facultative
86 517,65 Dotation au report à nouveau

8 086 517,65 Total distribuable

NOTE 18 : VENTILATION DE CERTAINS ACTIFS / PASSIFS SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
Actif							
Créances sur les établissements de crédit *	491 591	430 991				37	922 619
Créances sur la clientèle **	91						91
Obligations et autres titres à revenu fixe ***			500			1	501
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	190 952	62 991		3 040 371		164	3 294 478
Comptes créditeurs de la clientèle	11 131						11 131
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse							
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	10 000	368 000					378 000
- Emprunts obligataires							
- Autres							

* à l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

** à l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

*** exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses)

NOTE 19 : CONTREVALEUR EN EUROS DES ACTIFS & PASSIFS EN DEVISES

La contrevaaleur en euros des actifs et passifs libellés en devises est au 31 décembre 2016 de : 77 K€ et de 77 K€ .

NOTE 20 : AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIES DONNÉS

Dans le cadre de ses opérations de refinancement auprès de la Banque de France, la CCCM a remis en garantie au 31-12-2016 un montant de 155 418 K€.

NOTE 21 : ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles).

	Couverture	31.12.2016 Opérations de gestion	Total	Couverture	31.12.2015 Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
Marchés organisés						
Contrats de taux						
Contrats de change						
Autres opérations						
Marchés de gré à gré						
Accords de taux futurs						
Swaps de taux				40 000		40 000
Swaps financiers						
Autres opérations						
Swaps - autres						
Opérations conditionnelles						
Marchés organisés						
Options de taux						
Achetéés						
Vendues						
Options de change						
Achetéés						
Vendues						
Actions et autres options						
Achetéés						
Vendues						
Marchés de gré à gré						
Contrats de taux plafonds et planchers						
Achetéés						
Vendues						
Options de taux, change, actions et autres						
Achetéés						
Vendues						
Total				40 000		40 000

VENTILATION DES CONTRATS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT DE GRÉ À GRÉ PAR TYPE DE PORTEFEUILLE

	31 décembre 2016				
	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Achats					
Ventes					
Contrats d'échange					
Opérations conditionnelles					
Achats					
Ventes					
	31 décembre 2015				
Opérations fermes					
Achats					
Ventes					
Contrats d'échange		40 000			40 000
Opérations conditionnelles					
Achats					
Ventes					

Aucun transfert de contrats du portefeuille d'opérations de micro-couverture au portefeuille de position ouverte isolée n' a été effectué durant l'exercice 2016.

NOTE 22 : VENTILATION DES INSTRUMENTS À TERME SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	31 décembre 2016			
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
Instruments de change				
Autres instruments financiers à terme				
Total				

NOTE 23 : INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

	31.12.2016		31.12.2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers	0	0	85	946

Il s'agit ici de la juste valeur des swaps hors intérêts courus au 31/12/2015.

NOTE 24 : PRODUITS ET CHARGES SUR INTÉRÊTS

	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	(556)	(889)	2 605	(3 027)
Clientèle	2		3	
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 832	(596)	19 133	(1 871)
Autres	1 264	(477)	1	(320)
Total	14 542	(1 962)	21 742	(5 218)
dont charges sur dettes subordonnées				

NOTE 25 : REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

	Exercice 2016	Exercice 2015
Titres de placement		
Titres de l'activité de portefeuille		
Titres de participation et ATDLT	17	18
Parts dans les entreprises liées	3 630	3 397
Revenus des parts de S.C.I.		
Total	3 647	3 415

NOTE 26 : COMMISSIONS

	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires		(4)	489	(2)
Opérations avec la clientèle				
Opérations sur titres		(99)		(96)
Opérations de change				
Opérations de hors-bilan				
Prestations de services financiers				
Commissions sur moyens de paiement				
Autres commissions (dont produits rétrocédés)				
Total		(103)	489	(98)

NOTE 27 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

	Exercice 2016	Exercice 2015
Opérations sur titres de placement		
- Plus-values de cession		
- Moins-values de cession	(180)	
- Dotations pour dépréciation		
- Reprises sur dépréciation	174	
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
- Plus-values de cession		
- Moins-values de cession		
- Dotations pour dépréciation		
- Reprises sur dépréciation		
Total	(6)	

NOTE 28 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	1 385		1 353	
Transferts de charges				
Dotation nette aux provisions				
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	4		6	(1)
Total	1 389		1 359	(1)

NOTE 29 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice 2016	Exercice 2015
Salaires & traitements	(628)	(664)
Charges sociales ⁽¹⁾	(305)	(339)
Charges de retraite	(51)	64
Intéressement et participation des salariés	(90)	(95)
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	(87)	(114)
Dotations nettes aux provisions pour retraite		
Autres reprises nettes aux provisions		
Total	(1 161)	(1 148)

(1) Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 9K€ au titre de l'exercice 2016.

NOTE 30 : Coût du risque

	Exercice 2016	Exercice 2015
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	(26)	
Solde des créances	(26)	
Dotations aux provisions		
Reprises de provisions		
Solde des risques		
Total	(26)	

NOTE 31 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	Exercice 2016					Exercice 2015
	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & ATRF	Participation & ATDLT	Parts dans les entreprises liées	Total	Total
Sur immobilisations financières						
- Plus-values de cessions						89
- Moins-values de cessions						
- Dotations pour dépréciation			(7)		(7)	(7)
- Reprises sur dépréciation						208
Sous-total			(7)		(7)	290
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
- Plus-values de cessions						
- Moins-values de cessions						
Sous-total						
Total					(7)	290

NOTE 32 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	Exercice 2016	Exercice 2015
Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale	(4 213)	(5 738)
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale		
Total	(4 213)	(5 738)
Sur activités courantes	(4 213)	(5 738)
Sur éléments exceptionnels		
Total	(4 213)	(5 738)

NOTE 33 : EFFECTIFS MOYENS

	Exercice 2016	Exercice 2015
Techniciens	4	5
Cadres	7	5
Total	11	10

NOTE 34 : RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	31/12/2016	31/12/2015
Montant global des rémunérations versées		
Montant global des jetons de présence		

Aucune avance ou rémunération n'a été versée aux membres du conseil d'administration.

NOTE 35 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes s'élève à 89 K€ toutes taxes comprises pour l'exercice 2016.

L'intégralité de cette somme correspond aux diligences menées au titre du contrôle légal des comptes annuels.

NOTE 36 : AVOIRS DÉPOSÉS À LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ET COMPTES INACTIFS

	Nb de comptes	Montants déposés en 2016 en €
Comptes déposés mentionnés au II de l'article L.312-19 du code monétaire et financier	2	0
Comptes déposés mentionnés à l'article L.312-20 du code monétaire et financier	0	0

Conformément à la loi n°214-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence.

RÉSULTATS FINANCIERS, COMPTES SOCIAUX DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros).

	2012	2013	2014	2015	2016
1-Situation financière en fin d'exercice					
Capital social en Euros	126 945 992	130 442 752	133 182 628	135 346 956	137 784 656
Nombre d'actions ordinaires	1 670 342	1 716 362	1 752 403	1 780 881	1 812 956
2- Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	79 315	52 871	50 474	27 007	19 578
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	26 992	23 554	21 543	16 483	12 189
Impôt sur les bénéfices	7 943	6 000	5 746	5 738	4 214
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	16
Résultat après impôts, participation, amortissements & provisions	18 735	17 433	15 680	10 999	8 008
Résultat distribué	3 497	3 167	2 498	2 438	0
3- Résultats par action (1)					
Résultat après impôt mais avant amortissements, dépréciations et provisions	15,18	10,37	9,11	6,08	4,43
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	14,93	10,29	9,04	6,23	4,46
Dividende attribué à chaque action	2,11	1,87	1,44	1,38	0,0
4-Personnel					
Effectifs	17	14	13	10	11
Montant de la masse salariale	937	856	752	594	596
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales)	492	468	403	352	306

(1) Calculé sur le nombre moyen d'actions dans l'année 1 796 919 pour 2016

Nombre d'actions moyen pondéré // Coefficient 0,50

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2016

(en milliers d'euros).

Sociétés et adresses	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat 2014	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties par la banque	Cautions et avals donnés par la banque	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice écoulé	Résultat net clos exercice clos	Dividendes encaissés par la banque au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL										
Filiales (de plus de 50% du capital détenu par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)										
Cardinet Participations 88 90 rue Cardinet 75017 PARIS Siren 479 484 644	1 600	-85	99	1 584	1 493			0,0	-7	0,0
Participations (de 10 à 50% du capital détenu par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)										
Caisse de Refinancement de l'habitat - 35 rue de la Boétie 75008 PARIS - Siren 333 614 980	539 994	22 517	11,3	63 421	63 421			1 788 039	338,6	0,0
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations dont la valeur d'inventaire n' excède pas 1% du capital de la CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL										
dans les sociétés françaises				328	297					
dans les sociétés étrangères				0,0	0,0					

* Chiffres au 31/12/2015

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2016

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Caisse Centrale du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

ESTIMATIONS COMPTABLES :

- Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 1 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme ainsi que des provisions pour risques juridiques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris-La-Défense et à Courbevoie, le 25 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
PIERRE MASIERI

ERNST & YOUNG ET AUTRES
OLIVIER DURAND

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum 1.377.846 euros, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 12 mois, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Le rapport du conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante :

Ce rapport renvoie aux dispositions prévues par l'article L. 3332-20 du code du travail sans que la méthode qui sera retenue, le cas échéant, parmi les deux prévues par cet article soit précisée.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 25 avril 2017,

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
PIERRE MASIERI

ERNST & YOUNG ET AUTRES
OLIVIER DURAND

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la Société d'Etude et de Réalisation pour les Equipements Collectifs (SODEREC), participation à 24,41 % de votre société et filiale à 100 % du Crédit Mutuel.

NATURE DE OBJET

Convention d'avance en compte courant d'associés.

MODALITÉS

Les avances en compte courant d'associés se sont élevés à € 91 012,09 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rémunérées à hauteur de 2 %, soit un produit de € 1 820,24 au titre de cet exercice.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 25 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
PIERRE MASIERI

ERNST & YOUNG ET AUTRES
OLIVIER DURAND

TEXTES DE RÉOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 10 MAI 2017

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels de l'exercice ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration relative à la répartition des excédents et décide de répartir les excédents de l'exercice 2016 s'élevant à 8 008 524,87 euros auxquels s'ajoute le report à nouveau de 77 992,78 euros, soit un bénéfice distribuable de 8 086 517,65 euros, comme suit :

- Réserve facultative	8 000 000,00 euros
- Report à nouveau	86 517,65 euros
- Total du bénéfice distribuable	8 086 517,65 euros

L'Assemblée générale décide de ne pas distribuer de dividende.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées, à titre de dividende par action, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes distribués intégralement éligibles à l'abattement*
2013	
Actions anciennes	1,87
Actions nouvelles	0,94
2014	
Actions anciennes	1,44
Actions nouvelles	0,72
2015	
Actions anciennes	1,38
Actions nouvelles	0,69

*Abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui s'y trouvent visées.

QUATRIEME RESOLUTION

Constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire détenu par la société ERNST & YOUNG et Autres, société membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Versailles, vient à expiration à l'issue de la présente réunion et sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG et Autres pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

CINQUIEME RESOLUTION

Constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant détenu par la société PICARLE & Associés, société membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Versailles, vient à expiration à l'issue de la présente réunion et sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société PICARLE & Associés pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

RÉSOLUTION DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L 225-129-6 et L 225-138-1 du code de commerce et de l'article L 3332-18 du code du travail, à augmenter, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal qui ne pourra excéder 1 377 846 euros par l'émission d'actions réservées aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société.

Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé par le Conseil d'administration lors de sa décision fixant la date d'ouverture de la souscription, conformément aux dispositions de l'article L 3332-20 du code du travail.

Dans le cadre de la présente délégation, l'Assemblée générale extraordinaire décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre au profit des adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la société.

La présente délégation est consentie pour une durée de 12 mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires d'actions nouvelles ;
- fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions nouvelles ;
- déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ;
- arrêter le prix de souscription des actions nouvelles ;
- décider de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance des actions nouvelles, et plus généralement de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;

et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

RÉSOLUTION DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Société anonyme coopérative à capital variable
R.C.S Paris B632 049 052

Siège Social : 88-90, rue Cardinet 75847 PARIS Cedex 17
Téléphone : 01.44.01.10.10 - Télécopieur : 01.44.01.12.30

Edité par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Secrétariat Général

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2017

Crédit  Mutuel